

CHARTRE INFORMATIQUE

pour l'usage des ressources informatiques, numériques et des services internet

Bibliothèque Municipale de Schweighouse-sur-Moder

La Bibliothèque Municipale de la commune de Schweighouse-sur-Moder met à disposition du public des outils et des moyens d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication afin :

- d'élargir les ressources documentaires disponibles
- de répondre aux besoins d'information et de documentation du public
- de sensibiliser et d'éduquer le public aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

La présente charte, associée au règlement intérieur de la Bibliothèque a pour objet de préciser :

- Les conditions d'utilisation des ressources informatiques et numériques de la Bibliothèque
- Les responsabilités des utilisateurs quant à ces ressources en accord avec la législation.

Son contenu est susceptible d'évoluer en fonction de nouveaux services proposés ou du cadre législatif et réglementaire relatif à l'utilisation d'Internet.

Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne souhaitant utiliser les ressources informatiques et numériques de la Bibliothèque.

1. Conditions d'accès

L'accès aux matériels et ressources informatiques et numériques et l'accès à Internet est gratuite et accessibles à tous.

Cet accès se fait pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Les ordinateurs et tablettes pourront, toutefois, être ponctuellement réservés à des ateliers ou séances de formation.

Avant la première consultation, la personne doit avoir signé la présente charte.

L'utilisation des ressources informatiques et numériques pour les mineurs est placée sous la responsabilité des parents ou tuteurs qui devront donner leur autorisation écrite avant toute utilisation par leur enfant. Les mineurs de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure pour utiliser les postes informatiques et les tablettes

2. Conditions d'utilisation

Chaque usager devra se présenter à l'accueil afin de recevoir un identifiant et un mot de passe, strictement personnels, lui permettant l'accès aux postes informatiques ou aux tablettes connectés à Internet.

Il s'interdit de communiquer son identifiant et son mot de passe à un tiers et/ou d'utiliser le compte d'un autre utilisateur sans son autorisation spécifique.

A l'issue de l'utilisation d'un poste informatique ou d'une tablette connectée, l'utilisateur est tenu de signaler à l'accueil de la bibliothèque la fin de sa session.

La commune de Schweighouse-sur-Moder ne peut être tenue responsable du contenu des sites consultés.

L'utilisateur s'engage à ne pas consulter et agir sur des sites contraires à la législation française.

Conformément à la loi du 23 janvier et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la commune de Schweighouse-sur-Moder conservera pour une durée d'un an les informations permettant d'identifier l'utilisateur et les données relatives aux fournisseurs et aux services utilisés.

La sauvegarde de données personnelles n'est pas autorisée sur le disque dur. En revanche, il est possible d'utiliser des clés USB

Toute personne utilisant l'espace multimédia s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessus, faute de quoi elle pourra être exclue de ce service.

3. Précaution d'utilisation

Le matériel informatique et numérique mis à disposition gratuitement est en bon état de fonctionnement. Il est à utiliser et à manipuler avec précaution afin que tous puissent en bénéficier le plus longtemps possible.